



Le 08 novembre 2022, à vingt heures quinze minutes en La Bigottière se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de BIGNON Véronica, Maire, convoqués le 31 octobre 2022

Etaient présents : BIGNON Véronica, LOUVEAU Thierry, JOLY-CRETOIS Valérie, MAURAIIS Thierry, REY Laurent, MOCAËR Martial, RAMEL Nathalie, LECONTE Christine, GENDRY Sébastien, JUSTOME Catherine

Absent (e)(s) excusé(e)(s): -

Le secrétariat a été assuré par : JOLY-CRETOIS Valérie,

Selon l'article L2121-15 du CGCT, le conseil municipal a adjoint au secrétaire élu, une secrétaire auxiliaire en dehors de ses membres et qui ne participent pas aux délibérations : Catherine Le Roi, secrétaire de mairie

Mme le maire constate que le quorum est atteint : Les membres présents à la séance sont au nombre de 10/10

Le Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 Septembre 2022 a été approuvé à l'unanimité.

Délibération	Objet de la délibération	Vote
2022-47	Délibération Avenant au contrat du prestataire OCEANE – Restauration scolaire	Approuvée à l'unanimité
2022-48	Délibération pour l'adhésion à la Convention Générale Globale entre la CAF et EPCI de 2022-2026	Approuvée à l'unanimité
2022-49	Délibération pour le renouvellement du contrat d'assurances statutaires proposé par le CDG53	Approuvée à l'unanimité
2022-50	Délibération pour une demande d'écolage pour les enfants scolarisés à l'école Sacré Cœur-Andouillé	Refusée à l'unanimité
2022-51	Délibération pour la rémunération d'un agent recenseur	Approuvée à l'unanimité
2022-52	Délibération pour la compensation des travaux du coordinateur communal du recensement	Approuvée à l'unanimité
2022-53	Délibération pour le reversement obligatoire de la taxe d'aménagement à compter du 01/01/2022	Approuvée à l'unanimité

2022-54	Délibération pour la révision des tarifs de la salle des fêtes année 2023	Approuvée à l'unanimité
2022-55	Délibération acceptation des chèques de l'entreprise Orange suite aux modifications des abonnements	Approuvée à l'unanimité
2022-56	Délibération pour le choix de l'entreprise de peinture – Maison des Corvoisières	Approuvée à l'unanimité
2022-57	Délibération pour définir le futur loyer – maison des Corvoisières	Approuvée à l'unanimité (dont 1 abstention)

Le 15/11/2022,

La secrétaire de séance, Mme Joly-Crétois Valérie et

Mme Le Maire, Mme Bignon Véronica